

Réunion du 10 février 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient présents :	Mme Marie-Paule LEHMANN, président. M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents. Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
Procuration(s) :	M. André ERBS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER
Excusé(s) :	Mme MOZZICONACCI Frédérique
Absent(s) :	M. CAHN Mathieu
Ne prennent pas part au vote :	M. Rémi BERTRAND, M. Frédéric BIERRY, M. Etienne BURGER, M. Jean-Philippe MAURER
Rapporteur :	M. Yves SUBLON

**CP/2020/051
L630_2020_01_24_051**

**31030 - Insertion professionnelle
Proposition d'attribution de la subvention pour 2020 à
l'Agence de développement d'Alsace ADIRA et d'approbation
du projet de convention financière**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Vu l'accord intervenu entre les deux Départements alsaciens, la Région, les grandes intercommunalités alsaciennes et les services de l'Etat sur une nouvelle clé de répartition pour le financement du budget de l'ADIRA, tel qu'acté par la déclaration commune du 29 octobre 2018 en faveur de la création de la Collectivité européenne d'Alsace,

- décide d'attribuer à l'Agence de développement d'Alsace ADIRA, une subvention d'un montant de 1 223 376 euros pour l'exercice 2020, représentant 26,4 % du budget global de l'association établi à 4 634 000 euros,

- décide par ailleurs d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADIRA, joint à la présente délibération, et d'autoriser M. Yves Sublon, Conseiller départemental du Bas-Rhin, dûment mandaté à cet effet, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 44

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	40
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques

Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200210-
lmc1135153-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/02/20